



Compte rendu du Conseil Municipal Du Jeudi 13 février 2020

MAIRIE DE SAINT-USAGE

21170

Date de la convocation : 06/02/2020

Nombre de membres au CM : 14

Présents : MM. Roger GANÉE, Alain IMBERT, Jean-François GANÉE, Edouard TRAPET, Rachid BOULAHYA, Ali ERTUGRUL, Yves GELIN, Mmes Valérie HOSTALIER, Michèle ROUX, Nathalie BROCOT, Aurélie LABELLE

Absent(s)-excusé(s) : Emilie BROCOT (procuration à Madame Valérie HOSTALIER) et Jean-Jacques GIORGIS, (procuration à Monsieur Rachid BOULAHYA)

Absent(s)-non excusé(s) : Carlos DA SILVA

Secrétaire de séance : Aurélie LABELLE

1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 29 novembre 2019. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte-rendu.

2) Liste des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçue depuis le dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire détail les déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal et pour lesquels Monsieur le Maire n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune. Aucune remarque n'est portée contre les décisions de Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

3) Informations données dans le cadre de la délégation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Jean-de-Losne a retiré sa volonté d'interjeter appel dans le cadre du contentieux né de la demande de commune de Saint-Jean-de-Losne contre le zonage du PLU de la parcelle sur laquelle se situe le camping Les Herlequins.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, dans le cadre de la révision du PLU en cours, souhaite que la parcelle concernée soit classée en zone « Nature/Loisirs » et non plus « Agricole »

4) Délibération fixant le tarif de mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie

Suite à diverses demandes d'occupation de la salle située au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de location à la journée de 15€ afin de couvrir les coûts de l'électricité, d'eau et de ménage.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le tarif de 15€/ jour pour la location de la salle de l'ancienne Mairie.

5) Fixation du tarif des interventions des agents communaux et matériels techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif des interventions des agents techniques municipaux à 18€/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité de fixer à 18€/heure le tarif d'intervention des agents techniques municipaux.

Les autres tarifs restent inchangés à savoir :

- 40 €/jour pour mise à disposition, sans agent, de petits matériels techniques (débroussailleuse, motobineuse, tondeuse, etc.)
- 100 €/jour pour mise à disposition, sans agent, du gros matériel technique (tracteur avec ou sans broyeur, remorque, etc.).

6) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Charges scolaires 2019/2020 » avec Monsieur le Maire de Seurre

Monsieur le Maire expose les termes de la convention proposés par la commune de SEURRE pour l'accueil d'élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Il rappelle que ce dispositif vis à scolarisation dans le premier et le second degré d'élèves présentant des troubles compatibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la convention avec la commune de SEURRE pour l'accueil d'élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

7) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « entre les communes d'Echenon et de Saint-Usage pour la mise en commun des agents d'un service municipal et leur équipement » avec Monsieur le Maire d'Echenon

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la mutation du Policier Municipal en poste, une procédure de recrutement d'un nouveau policier municipal mutualisé entre les communes de Saint-Jean-de-Losne, Echenon et Saint-Usage a été lancée.

Monsieur le Maire rapporte qu'en cours de procédure, la commune de Saint-Jean-de-Losne a décidé d'interrompre le recrutement afin de laisser le choix de la décision aux équipes en place après les élections municipales 2020 quant au recrutement du policier municipal.

Monsieur le Maire explique que la commune de Saint-Usage ne peut se passer trop longtemps d'un policier municipal et qu'il convient de reprendre la procédure de recrutement. Il précise que la commune d'Echenon souhaite être associée à cette démarche.

Il convient alors d'établir une convention entre les communes d'Echenon et Saint-Usage d'établir une convention pour la mise en commun des agents d'un service de police municipale et de leurs équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la mise en commun des agents d'un service de police municipale et de leurs équipements avec la commune d'Echenon.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

8) Délibération portant mise en place du prélèvement automatique pour les locations des logements et locaux communaux

Afin de faciliter les démarches des administrés, notamment en matière de règlement des loyers, Monsieur le Maire propose d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

9) Délibération fixant les tarifs pour les affouages de foins 2020 ;

Dans le cadre des affouages de foin proposés chaque année, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la répartition de ces affouages entre les éleveurs et les particuliers et de fixer le montant de ces affouages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2020, les foins sur pieds de la parcelle AD 126 comme suit :

- 1 parcelle d'1 hectare 70 ares aux particuliers
- et le restant de la parcelle soit 5 hectares 50 ares à M. JAYÉ Eric, seul éleveur ayant son activité sur la commune

DECIDE de fixer le prix à 120 €/hectare

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

10) Délibération portant choix du prestataire pour le feu d'artifice de la fête patronale 2020

Monsieur le Maire explique qu'une consultation concernant le feu d'artifice pour la fête patronale prévue les 27 et 28 juin 2020 a été lancée.

Parmi les offres reçues, le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir l'offre faite par la société RUGGERY d'un montant de 4 127 TTC.

11) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique » avec Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur Le Maire explique que le déploiement de la fibre réalisé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or est en cours sur la commune.

Afin d'en bénéficier les bâtiments collectifs, dont la commune à la propriété, doivent faire l'objet d'une convention d'installation, de gestion et d'entretien et de remplacement des lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique avec le Conseil Départemental.

C'est notamment le cas avec le site situé 4 place du 8 mai 1945, loué à la Communauté de Communes Rives de Saône et accueillant une antenne périscolaire et une micro-crèche.

Après avoir expliqué les termes de la dite convention proposée par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose qu'il lui soit autorisé cette convention pour ce site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la convention d'installation, de gestion et d'entretien et de remplacement des lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique avec le Conseil Départemental

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

12) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location de chasse communale (parcelles communales AE 84 – AH 34 – AH 38) avec le président de la Société de chasse de SAINT-USAGE

M. le maire explique que le bail de location de chasse communale arrive à son terme le 31 mai prochain et qu'il convient d'établir un nouveau bail.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le nouveau bail de location de chasse communale avec le président de la Société de chasse de SAINT-USAGE dans les conditions suivantes :

- parcelles communales AE 84 – AH 34 – AH 38 ;
- à titre gratuit
- d'une durée de 9 années.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau bail de location de chasse communale avec le président de la Société de chasse de SAINT-USAGE.

13) Tenue des bureaux de vote pour les élections municipales 2020

Monsieur le Maire explique que la tenue des scrutins des élections municipales 2020 nécessite des volontaires pour la tenue des bureaux de vote.

Il interroge les conseillers municipaux et inscrits les personnes volontaires.
Il précise que l'organisation de la tenue des bureaux de vote ne sera définitive qu'à l'issue de la période de dépôt des candidatures aux élections municipales.

Fin de séance : 21 heures 30.

(L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat)